



Envoyé en préfecture le 22/09/2026

Reçu en préfecture le 22/09/2026

Publié le

ID : 069-200066587-20260915-20260911-DE



**Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public
d'élimination des déchets – Année 2025**

*COLLECTE, TRI ET TRAITEMENT DES
DECHETS
MENAGERS ET ASSIMILES*

INTRODUCTION	3
I - la PREVENTION ET LA REDUCTION DES DECHETS.....	9
I.1 – Le PLPDMA	9
I.2 – Le compostage.....	10
II- La production de déchets sur le territoire de la CCMDL.....	11
II.1- Tonnages collectés par flux.....	11
II.2 Les ordures ménagères résiduelles.....	11
II.3- La collecte sélective multimatériaux	12
II.4 Les déchets textiles.....	12
II.5 Les déchèteries communautaires	13
II.6 Le traitement des déchets collectés	14
III- Le budget de la gestion des déchets.....	17
III.1- Le budget de fonctionnement.....	17
III.2- Le budget d'investissement	20
III.3- Les recettes	21
IV-Bilan de l'année 2025 et projets 2026	24
IV.1 – Les principales actions menées en 2025	24
IV.2 – Les projets 2026.....	24
ANNEXES.....	25

INTRODUCTION

Le territoire de la CCMDL



Envoyé en préfecture le 22/09/2026

Reçu en préfecture le 22/09/2026

Publié le

ID : 069-200066587-20260915-20260911-DE



Le périmètre de la CCMDL

La Communauté de Communes des Monts du Lyonnais (CCMDL) compte 32 communes situées entre Lyon, Saint-Étienne et Roanne. Il s'agit d'un espace à forte dominante rurale puisque 71 % des surfaces sont agricoles et 21 % sont des espaces naturels ou boisés.

Le territoire des Monts du Lyonnais est structuré autour d'un réseau de villages et de petites villes (la population moyenne par commune est de 1 100 habitants mais 2/3 des communes comptent moins de 1 000 habitants).

La population de la CCMDL

En 2025, la CCMDL compte 35 237 habitants (population municipale INSEE) avec une densité limitée (82 hab./km² soit 32.2 habitants de moins par km² que la moyenne régionale).

La population augmente légèrement. Cette augmentation se fait de manière plus soutenue dans les villages (0,8 % / an) que dans les centre-bourgs (0,14 % / an).

La CCMDL compte environ 14 500 foyers dont 63 % sont constitués de 1 ou 2 personnes résidant dans un habitat ultra-majoritairement individuel (81% contre 18 % d'habitat collectif) à l'exception des centre-bourgs notamment

Sainte-Foy-l'Argentière et Saint-Symphorien-sur-Coise.

Le territoire et son activité économique et sociale

Malgré ces caractéristiques propres à un espace à dominante rurale, les Monts du Lyonnais sont caractérisés par un tissu économique local varié. Les activités économiques y sont tournées vers les commerces et services (50%) mais la part d'emplois industriels y est importante et les activités agricoles représentent 16%.

Le territoire compte également plusieurs équipements sanitaires et sociaux : des structures d'accueil collectif pour les jeunes enfants, deux hôpitaux locaux, deux EHPAD associatifs, un ESAT, un foyer d'accueil médicalisé pour adultes handicapés, un centre médical.

L'ensemble des secteurs permet d'offrir 75 emplois sur le territoire pour 100 actifs.

En parallèle de cette forte dynamique économique, le territoire compte un réseau dense d'établissements scolaires, d'équipements culturels (cinémas, théâtres, auditorium,...) ou d'infrastructures et d'activités sportives.

La compétence « déchets »

Envoyé en préfecture le 22/09/2026

Reçu en préfecture le 22/09/2026

Publié le



ID : 069-200066587-20260915-20260911-DE

La CCMDL détient la compétence « Gestion et traitement des déchets » sur

A ce titre, elle gère :

- ✓ **La collecte, le transfert et le traitement des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR), des emballages ménagers recyclables (EMR), des journaux et magazines et du verre ;**
- ✓ **La gestion de deux déchèteries sur le territoire à Montrottier et Saint-Martin-en-Haut ;**

Cette compétence est opérée dans le cadre d'un budget de type industriel et commercial, alimenté par la redevance d'enlèvement des ordures ménagères payée par les habitants et professionnels du territoire.

La collecte

En 2025, le schéma de collecte des déchets ménagers et assimilés a été modifié en profondeur (une transformation engagée en 2024). Jusqu'alors principalement organisée en porte-à-porte ou en points de regroupement, la collecte a été réorganisée autour d'un réseau de points d'apport volontaire.

Ce changement concerne à la fois les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) et la collecte sélective multi-matériaux (emballages ménagers recyclables, journaux et magazines).

La bascule de ce mode de collecte s'est opérée progressivement sur le territoire. Après 14 premières communes engagées en 2024, 19 communes ont été concernées par ce changement en 2025 en 2 phases successives.

Il s'agit des communes suivantes :

Aveize, Brussieu, Haute Rivoire, Les Halles, Maringes, Meys, Montromant, Saint-Genis l'Argentière, Saint-Laurent-de-Chamousset (fin de transformation), Sainte-Foy-l'Argentière, Souzy et Virigneux au printemps.

Brullioles, Chambost-Longessaigne, Longessaigne, Montrottier, Saint-Clément-les-Places, Saint-Martin-en-Haut, Sainte-Catherine et Villechenève à l'automne.

Sur certaines communes et pour certains usagers spécifiques (établissements de santé, établissements scolaires, entreprises situées sur des zones d'activités,...), une collecte reste organisée via des bacs de collecte.

Fin 2025 ces collectes sont assurées selon le rythme suivant :

- 1 fois par semaine pour les *OMR (sacs noirs)*
- 1 fois par toutes les 2 semaines pour la collecte sélective multi-matériaux (sacs jaunes)

Ces collectes sont assurées en grande majorité en régie par les services de la communauté de communes.

Une partie des points d'apport volontaire multi-matériaux est collectée via une prestation.

La collecte des verres s'effectue via un réseau de 122 points d'apport volontaire et elle est assurée par un prestataire. Des conteneurs sont présents sur l'ensemble du territoire et dans les deux déchèteries propriétés de la CCMDL. Tous nos conteneurs ont été renouvelés sur 2019 et 2020.

Le traitement des déchets collectés (cf. partie II.6)

Les OMR sont transférées par les services de la CCMDL depuis 2023 à l'unité de traitement et de valorisation énergétique du SITOM Nord Isère située à Bourgoin Jallieu (38) afin d'en permettre une meilleure valorisation.

Les EMR, journaux et magazines sont transférés par les services de la CCMDL au centre de tri de Firminy (42) depuis le 1^{er} janvier 2024. Ce nouveau centre de tri, porté par un Groupement d'Autorités Concédantes auquel appartient la CCMDL, permet de valoriser les différents flux (aluminium, acier, papier, carton, plastiques) contenus dans les sacs jaunes.

Les verres sont transférés par un prestataire à un centre de valorisation. Antérieurement ce transfert alimentait le site d'Andrézieux-Bouthéon (42) mais cette collecte a été réorientée à Saint-Romain-le-Puy (42) à partir du 1^{er} janvier 2025.

Les déchèteries

Le haut de quai des 2 déchèteries communautaires est assuré en régie directe.
Le bas de quai et la valorisation des produits collectés sont confiés à des prestataires privés pour lesquels les contrats ont été renouvelés en 2023.

Par convention les déchèteries de Chazelles-sur-Lyon (Communauté de communes Forez Est) et de Courzieu (Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle) sont accessibles aux habitants de certaines communes du territoire de la CCMDL de par leur proximité géographique. La CCMDL contribue aux frais de fonctionnement de ces déchèteries.

La redevance

La redevance payée par les usagers du territoire constitue la recette principale du budget déchets. Son montant est fixé par délibération du conseil communautaire et évolue en fonction des besoins financiers nécessaires pour l'exercice de la compétence. Son règlement est également voté en conseil communautaire. Ce règlement a connu une évolution pour l'année 2025.

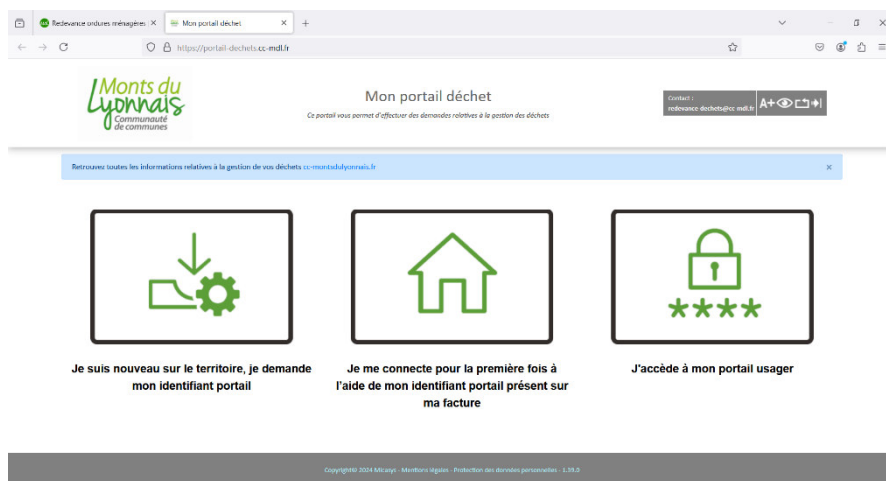
Toutefois la redevance reste facturée selon les principes généraux suivants :

- ✓ Pour les particuliers : 1 personne composant le foyer = 1 part
- ✓ 1 maison secondaire = 2 parts
- ✓ Les professionnels sont facturés en fonction de leur activité ou de l'effectif salarial de l'entreprise

Le règlement joint en annexe 1 détaille précisément les règles appliquées aux différentes situations et est consultable sur le site internet de la CCMDL.

La facturation s'effectue en 1 fois (fin mai) ou en 4 fois pour les usagers ayant opté pour le prélèvement automatique (mars, juin, septembre et décembre).

Pour l'année 2025, le montant d'une part a été fixée à 86 € soit une augmentation de 1 € par rapport à 2024.



Afin d'améliorer la gestion de cette redevance, la CCMDL a déployé en 2023 un nouveau logiciel (Tradeo développé par l'entreprise Micasys) qui permet via un portail internet :

- à l'utilisateur de déclarer un changement de situation familiale et de communiquer avec le service « gestion des déchets »
- au service de gérer le fichier d'une manière plus globale et plus efficace.

Les décisions du Conseil communautaire sont préparées par 14 commissions thématiques, composées de conseillers municipaux et présidées par un vice-président délégué.

Au début du mandat, des objectifs et un champ d'actions sont déterminés par le Président.

Chaque vice-président délégué rend compte régulièrement au Bureau du travail de sa commission.

La commission « Gestion des déchets » a une double mission :

- Faire remonter les besoins et problématiques des communes
- Proposer des orientations stratégiques sur la politique « déchets » à mener sur le territoire.

Cette commission est présidée par Fabrice Bouchut (Maire de Larajasse). Catherine Lotte (Maire de Brussieu) est son binôme, Alain Viricel (Maire de Châtelus) est son trinôme.

Les autres membres de cette commission sont les suivants :

Jean-Baptiste Giraud (Aveize), Pascal Fichet (Brullioles), Richard Soulard (Chambost-Longessaigne), Bruno Basson (Chevrières), Joël Guinand (Coise), Yves Mahy (Duerne), Cyril Villard (Grammond), Christelle Buffat (Grézieu-le-Marché), Sylvain Moulin (Haute-Rivoire), Olivier Caumeil (La-Chapelle-sur-Coise), Bertrand L'Hois (Les Halles), Virginie Bonnier (Larajasse), Alain Chaussende (Longessaigne), Bernard Crozier (Maringes), Gilbert Bonhomme (Meys), André Châtelard (Montromant), Bernard Chaverot (Montrottier), Noël Brochier (Pomeys), Odile Seve (Saint-Clément-les-Places), Daniel Bonnier (Saint-Denis-sur-Coise), André Bastion (Saint-Genis-l'Argentière), Ludovic Carret (Saint-Laurent-de-Chamousset), Monique Chardon (Saint-Martin-en-Haut), Guy Toinet (Saint-Symphorien-sur-Coise), Adrien Jacquet (Sainte-Catherine), Célia Lozano (Sainte-Foy-l'Argentière), Patrick Volay (Souzy), Claude Sarcey (Villechenève), Jacques Protière (Viricelles), Hervé Michel (Virigneux).

En 2025, cette commission s'est réunie lors de 4 séances : 6 février, 14 mai, 10 septembre et 26 novembre.

La feuille de route définie pour la durée du mandat :

- ❖ Elaboration et suivi du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés
- ❖ Mise en place d'actions de sensibilisation à la réduction des déchets
- ❖ Réflexion sur les déchets des entreprises
- ❖ Optimisation des coûts, optimisation des tournées
- ❖ Fixation du mode de financement du service : redevance ou taxe
- ❖ Accompagnement à l'extension des consignes de tri
- ❖ Réflexion et proposition sur la gestion des biodéchets
- ❖ Orientation des différents projets du service
- ❖ Suivi et participation au SYDEMER (Syndicat mixte d'étude pour le traitement des déchets ménagers et assimilés résiduels du Stéphanais et du Montbrisonnais)
- ❖ Suivi du marché de traitement et éco-organismes
- ❖ Suivi de la gestion des déchèteries ; réflexion sur un contrôle des entrées par badges
- ❖ Suivi de la gestion du quai de transfert

Les moyens humains

La collecte des OMR, des emballages, journaux et magazines

Avec le changement du système de collecte, l'organisation des équipes de collecte a évolué.

La collecte est organisée selon 2 procédés complémentaires

1. Les tournées de collecte via des bennes à ordures ménagères

Ces tournées organisées 1 fois par semaine pour les OMR et 1 fois toutes les 2 semaines pour la collecte sélective multimatériaux sont opérées majoritairement par des équipages constitués de 1 chauffeur et de 2 ripeurs. Certaines tournées sont organisées en monoripage (1 chauffeur + 1 ripeur).

L'ensemble des salariés de l'équipe collecte peuvent être amenés à intervenir sur ces tournées.

2. Les tournées de collecte des colonnes déployées sur les points d'apport volontaire via camion grue

Après la formation de 3 agents en 2024 au maniement du camion grue, un quatrième chauffeur a été formé. Ces chauffeurs interviennent alternativement sur ces tournées.

En complément de ces agents, un assistant technique travaille à concevoir et suivre la collecte.

Il est également en charge de la conception et du déploiement du réseau de points d'apport volontaire en lien avec les communes et les équipes de collecte et à ce titre assure également des actions de sensibilisation des usagers au tri.

Le transfert des déchets

- ✓ 1 chauffeur de semi-remorque effectue le transfert des déchets vers le lieu de traitement.
- ✓ Lors de ses congés 3 des chauffeurs de BOM peuvent le remplacer (permis super lourds)

Les déchèteries

1 gardien titulaire par déchèterie + 2 agents volant intervenant sur les 2 sites (1 temps plein et 1 à ¾ temps).

1 agent intervient également en renfort le samedi.

L'ensemble de l'équipe est sous l'autorité d'une responsable de proximité qui assure le pilotage de ce secteur d'activité.

La redevance

3 agents administratifs (2.5 ETP) sont en charge de la facturation, du suivi des dossiers usagers et de l'accueil des usagers au téléphone via une ligne dédiée.

Dans ce domaine l'assistante du pôle (1 ETP) assure des missions spécifiques dans le domaine comptable (avoirs, compléments...). Elle assure également un appui administratif à l'ensemble du service.

La gestion des biodéchets

1 chargée de mission est en charge des dispositifs de valorisation des biodéchets (0.8 ETP)

La sensibilisation et la prévention

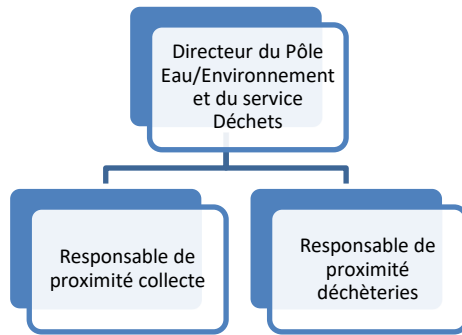
1 animatrice est en charge des dispositifs de sensibilisation (0.45 ETP)

Services supports de la CCMDL

Le service gestion des déchets bénéficie également de tous les services supports de la CCMDL : Ressources Humaines, Finances, Commande Publique, Communication...

La direction du service

Depuis 2024, le service est organisé de la manière suivante :



Les moyens matériels

- ✓ Les équipes de collecte sont basées à Sainte-Foy-l'Argentière.
 Ce site sert à la fois de quai de transfert et de garage « Ordures Ménagères ».
 Le parc de matériel qui y est rattaché était composé en début d'année de :
 - 4 BOM assurant les tournées hebdomadaires et 1 « mulet » assure la continuité de service
 - 1 camion grue pour assurer la collecte des colonnes d'apport volontaire
 Afin d'adapter le matériel de collecte au nouveau schéma de collecte, ce parc de matériel a évolué.
 Fin 2025 ce parc se compose :
 - 3 BOM dont 1 « mulet » pour assurer la collecte des bacs de regroupement
 - 2 camions grue pour assurer la collecte des colonnes d'apport volontaire
- ✓ Pour permettre la collecte en porte-à-porte, en point de regroupement ou en apport volontaire, la CCMDL fournit aux administrés :
 - Pour les OMR : sacs noirs, bacs gris (660L/770L) et colonnes (4 ou 5 m3)
 - Pour la collecte sélective : sacs jaunes, cabas, bacs jaunes (660L/770L) et colonnes (4 ou 5 m3)
 - Pour les verres : réseau de colonnes à verre (4 ou 5 m3).

En résumé....

	Ordures Ménagères Résiduelles 	Multimatériaux 	Verre 
Précollecte	Points de regroupement, apport volontaire (sacs + bacs de regroupement + colonnes)	Points de regroupement, apport volontaire (sacs + cabas + bacs de regroupement + colonnes)	Point d'apport volontaire Colonnes
Collecte	Régie CCMDL	Régie CCMDL Prestation Suez	Prestation-Guérin/Mineris
Transfert	Centre de Transfert de Ste Foy l'Argentière-Régie CCMDL	Centre de Transfert de Ste Foy l'Argentière-Régie CCMDL	
Traitement	UTVE de Bourgoin Jallieu (38)	Centre de tri de Firminy (42)	Vidage direct sur le site du repreneur-Verralia Saint Romain le Puy (42)

I - LA PREVENTION ET LA REDUCTION DES DECHETS

I.1 – Le PLPDMA

Envoyé en préfecture le 22/09/2026

Reçu en préfecture le 22/09/2026

Publié le

ID : 069-200066587-20260915-20260911-DE



Depuis 2023, la CCMDL est engagée dans un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA). Ce programme, conformément à l'article L. 541-15-1 du code de l'Environnement consiste en la mise en œuvre, par les acteurs d'un territoire donné, d'un ensemble d'actions coordonnées visant à atteindre les objectifs définis notamment en matière de réduction des déchets ménagers et assimilés (DMA). Le PLPDMA permet ainsi de :

- Territorialiser et préciser des objectifs opérationnels de prévention des déchets ;
- Définir les actions à mettre en œuvre pour les atteindre.

Les chiffres 2025 indiquent que malgré une hausse des tonnages collectés notamment en déchèterie en 2025, la CCMDL est engagée dans une trajectoire positive concernant les objectifs fixés.

	Objectifs de réduction			Situation actuelle			
	Loi AGECE Objectif 2030	SRADDET Objectif 2031	PLPDMA Objectif 2027	Total 2025	Evol. 2010	Evol. 2015	Evol. 2019
DMA	464 kg / hab (- 15 % / 2010)	494 kg / hab (- 50 kg/2015)	460 kg /hab (- 57 kg/2019)	484.9 kg/hab.	+ 2.8 % (+ 13.3 kg)	-11,4% (- 64.1 kg)	- 4.1 % (- 21.09 kg)
OMR			147 kg /hab (- 57 kg/2019)	130.68 kg/hab.			- 21.75 % (- 36.3 kg)
Déchèterie			242 kg/hab (- 43 kg/2019)	263.3 kg/hab.			- 7.6 % (- 21.7 kg)

11 actions sont inscrites dans ce PLPDMA. Le tableau ci-dessous en résume les réalisations 2025.

	Actions engagées en 2025
Action 1 : Communiquer auprès du grand public sur la prévention des déchets	Coordination d'événementiels grand public Semaines Européennes du Développement durable (sept.-oct.) et Réduction des Déchets (novembre)
Action 2 : Sensibilisation des scolaires	Accompagnement 3 établissements du secondaire Animation d'un réseau d'éco-délégués 30 animations en 2025
Action 3 : Suivi des redevables et révision de la grille tarifaire REOM au volume pour les pros	Tutos vidéos sur la REOM (+1200 vues)
Action 4 : Accompagnement établissements scolaires dans la lutte gaspillage alimentaire	Travail avec établissements du secondaire, cuisines de Champagnat et de Jean Monnet et la MFR
Action 5 : Développer les sites de compostage partagés et en établissement	Création de 51 sites partagés
Action 6 : Renforcer la pratique du broyage des déchets verts	Soutien à la SICA Avenir Carbone Broyage mise à disposition agriculteurs 3 435 m3 Mise à disposition de broyeurs pour les communes
Action 7 : Promouvoir le Stop Pub	Réimpression et distribution autocollants
Action 8 : Accompagner les restaurants et les traiteurs vers la gestion de leur biodéchet	-
Action 9 : Promouvoir la vente en vrac	-
Action 10 : Sensibilisation des professionnels à la réduction des déchets	Animations avec le service éco sur les enjeux environnementaux
Action 11 : Orienter les professionnels vers les déchèteries professionnelles	Révision des tarifs d'accès aux déchèteries pour les professionnels.

A titre d'exemple, en 2025, la CCMDL a accompagné le Centre Médical de l'Argentière basé à Aveize pour le déploiement complet du tri. Cet accompagnement a supposé à la fois des aménagements matériels (poubelles bi-flux, mise en place benne cartons...) et de l'appui auprès des équipes (formations, supports de communication...).

Au final, les dispositions mises en place sur ce site doivent permettre le retrait de 50 tonnes par an d'ordures ménagères résiduelles ainsi qu'une économie de près de 8 000 € pour le CMA en limitant les trajets de dépôt « cartons » à la déchèterie.

I.2 – Le compostage

Afin de réduire les tonnages d'ordures ménagères résiduelles collectées, la CCMDL fait le choix de soutenir le compostage qui constitue une technique simple de valorisation des déchets organiques. En cohérence avec les obligations fixées par la loi AGEC, la communauté de communes des Monts du Lyonnais agit via 2 dispositifs complémentaires :

- **Un soutien financier à l'achat de composteurs individuels d'intérieur ou d'extérieur.**

L'enveloppe annuelle dédiée pour cette action en 2025 aura été de 2 187 € pour 41 aides attribuées. Après une année 2024 marquée par une forte communication nationale sur le sujet, 2025 est marqué par un reflux assez net des demandes d'aide.

Le tableau ci-dessous récapitule les subventions allouées sur l'année 2023 (et les années précédentes) :

	2021	2022	2023	2024	2025
Montants attribués	2623.60 €	2465.66€	4 320.47 €	8 664.25 €	2 186.75 €
Nombre de foyers aidés	48	42	83	161	41



- Le déploiement de sites collectifs

Initiée en 2024, cette action s'est poursuivie en 2025 avec le déploiement de 21 nouveaux sites de compostage collectif sur 15 communes différentes.

La création de ces sites a nécessité pour chacun l'identification d'un référent de site qui assure l'information des usagers et des opérations d'entretien des composteurs.

La CCMDL a d'ailleurs poursuivi l'animation de ce réseau de référents

via :

- La tenue de journée d'échanges
- L'édition d'un guide du référent pour permettre aux bénévoles de pouvoir gérer au mieux ces sites

Cette opération a nécessité l'engagement d'un budget de 24 207.93 € réparti principalement entre :

- la fabrication des composteurs (14 674.46 €)
- la conception et fabrication de la signalétique (3 865.51 €)
- l'achat de bio-seaux (1 452 €)
- l'édition de supports de communication (1 091.94 €)



En 2025, une aide a été sollicitée auprès du programme européen Leader pour financer l'acquisition de composteurs collectifs pour 30 nouveaux sites.

II- LA PRODUCTION DE DECHETS SUR LE TERRITOIRE DE LA CCMDL

Envoyé en préfecture le 22/09/2026

Reçu en préfecture le 22/09/2026

Publié le

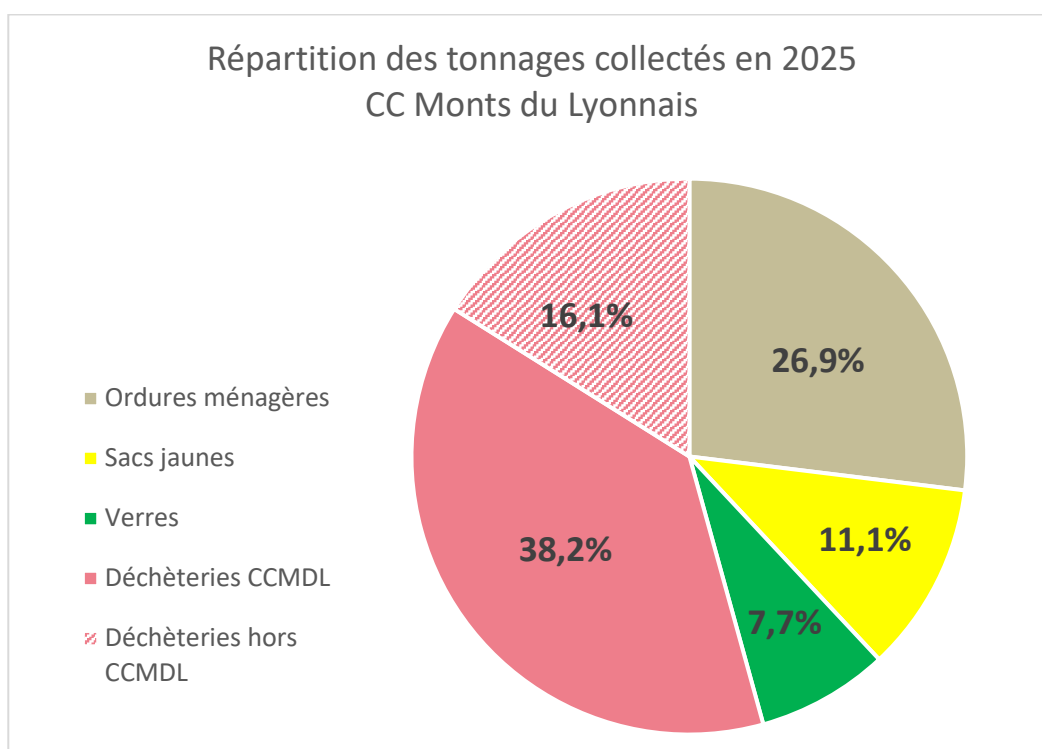
ID : 069-200066587-20260915-20260911-DE



II.1- Tonnages collectés par flux

Dans le tableau ci-dessous, sont présentés les tonnages pour l'année 2025 et l'évolution depuis 2022.

Années Déchets	2022	2023	2024	2025	Evolution 2024-2025
Ordures ménagères	5 364	4 926.6	4 752.7	4 604,8	- 3.1 %
Sacs jaunes	1 085	1 576.5	1 741.8	1 891,6	+ 9.5 %
Journaux magazines	353				
Verres	1 312	1 293.2	1 275.2	1 312,6	+ 2.9 %
Déchèteries CCMDL	8 648	7 037.9	6 308.5	6 531.4	+ 3.5 %
Total collecté CCMDL	16 828	14 834.2	14 078.25	14 340.4	+ 1.9 %
Déchèteries hors CCMDL (estimations)		2 182.4	2 269.42	2 746.24	+ 21 %
TOTAL CCMDL		17 016.6	16 347.67	17 086.64	+ 4.5 %



II.2 Les ordures ménagères résiduelles

En 2025, la CCMDL a collecté sur son territoire **4 604.85 tonnes d'ordures ménagères résiduelles**. Cela représente **une moyenne de 130.68 kg/an/habitant inférieure aux moyennes régionales** (203 kg/an/habitant) ou même des communes rurales comparables (189 kg/an/habitants) - Données ORDEC 2023.

Ce tonnage a baissé en 2025 (- 3.1 %) confirmant la tendance des dernières années (- 14.1 % depuis 2022).

En 2025, la CCMDL a réalisé 3 caractérisations des ordures ménagères résiduelles entre le 17 février et le 5 mars ont permis de déterminer que le contenu des sacs noirs (cf. annexe 4) se répartissait entre :

- 49.6 % d'ordures ménagères résiduelles,
- 23.9 % d'emballages et papiers
- 22.2 % de biodéchets
- 4.3 % de déchets autres (textiles, gravats...)

Ces caractérisations confirment les progrès d'amélioration du tri à la source encore possibles sur de nombreux points déjà identifiés :

- En soutenant plus la valorisation des biodéchets notamment via le compostage
- En incitant au tri notamment du verre et des emballages recyclables qui à eux seuls constituent encore 25 % du contenu des sacs noirs (cf. ci-dessous).

Ce volet constitue une priorité d'action de la CCMDL dans le cadre de son PLPDMA validé en 2022 (cf. partie I).

II.3- La collecte sélective multimatériaux

Depuis le 1er octobre 2022, le passage en multimatériaux cumulé à l'extension des consignes de tri sur le territoire (tous les éléments recyclables sont jetés dans le sac jaune) a permis de simplifier le tri pour les habitants du territoire.

Les résultats sont visibles puisqu'en 2025 les tonnages collectés ont augmenté de 9.5 % soit 4.2 kgs/an/hab confirmant là aussi la tendance observée depuis 2022 (+ 31.5 %).

En 2025, la CCMDL a collecté sur son territoire **1 891.58 tonnes d'emballages, journaux, magazines et 1 312.6 tonnes de verre**. Cela représente **une moyenne cumulée des collectes sélectives de 90.9 kg/an/habitant**.

Les progrès constatés ces dernières années ont permis d'atteindre **des performances de collecte comparables aux moyennes régionales** (89 kg/an/hab. en 2023) mais encore inférieures aux communes comparables (99 kg/an/hab.) – Données ORDEC.

II.4 Les déchets textiles

La collecte de ces déchets spécifique est organisée sur le territoire des Monts du Lyonnais au travers d'un réseau de bornes de collecte dédiées exploitées par le Relais.

En 2025, 103.553 Tonnes de vêtements ont été collectés sur le territoire de la CCMDL en baisse très légère de 0.4 %.

Points de collecte	Total en kg
CHEVRIERES	4 326
HAUTE RIVOIRE - Chapelle	5 286
LARAJASSE - Cimetière	3 869
MARINGES - Cimetière	2 899
MONTROTTIER - Déchetterie	15 868
SAINT DENIS SUR COISE - Stade	3 087
SAINT GENIS L'ARGENTIERE - PAV	2 364
SAINT MARTIN EN HAUT (Cimetière, déchetterie et Lyonnais)	27 944
SAINT SYMPHORIEN SUR COISE (Carrefour et Doue)	16 676
SAINTE CATHERINE - Jonquilles	2 869
SAINTE FOY L'ARGENTIERE – Parking et Pav	11 828
VILLECHENEVE - Eglise	4 046
VIRIGNEUX - Parking	2 490
TOTAL CCMDL	103 553

II.5 Les déchèteries communautaires

Envoyé en préfecture le 22/09/2026

Reçu en préfecture le 22/09/2026

Publié le



ID : 069-200066587-20260915-20260911-DE

La CCMDL exploite en régie 2 déchèteries situées à Montrottier et Saint-Martin.

Ces déchèteries acceptent 24 catégories de déchets à savoir :

Tout-Venant	Cartons	Bois
Gravats	Fer	Pneus
Néons& Ampoules	Piles& piles de clôture	Cartouches d'encre
Huile de vidange	Huile de friture	Fenêtres
Plâtre	Articles de Bricolages et Jardins	Déchets ménagers spéciaux, batteries
Jouets	Ecomaison	Petits appareils ménagers (PAM)
Déchets verts	Amiante	Gros électroménager (GEM) froid et hors froid

Le tableau ci-après détaille la fréquentation de chacune des déchèteries pour l'année 2024.

	CCMDL		
	St Martin	Montrottier	Total
Evolution 2024-2025	- 2 %	+ 5.8 % *	0 % *
2025	41 528	21 858	63 386
2024	42 395	20 652 *	63 047 *
2023	39 555	19 829	59 384
2022	46 100	27 059	73 159

* la barrière d'accès à la déchèterie a été endommagée par la foudre en juin 2024 et n'a pu être remise en fonctionnement qu'en octobre. La fréquentation 2024 de Montrottier a donc été en partie estimée sur la base des mois où les passages ont été enregistrés.

Après une année 2024 en hausse, 2025 aura vu une stabilisation du nombre de passages en déchèteries.

Le tableau ci-dessous présente pour chaque déchèterie les tonnages des principaux flux collectés hors déchets gérés par les éco organismes, pour l'année 2025 et le comparatif depuis 2022.

	St Martin en Haut					Montrottier					Total déchèteries CCMDL	
	2022	2023	2024	2025	Evol. 24-25	2022	2023	2024	2025	Evol. 24-25	2025	Evol. 24-25
Amiante	34.7	35.98	34.5	44.7	+ 29.6 %	10.62	9.64	9.52	15.36	+ 61.3 %	60.06	+ 36.4 %
Carton	218.46	214.76	182.2	168.56	- 7.5 %	131.3	132.6	113.82	110.66	-2.78 %	279.22	- 5.7 %
Gravats	932	1 224	1092	1092	- %	600	804	828	792	- 4.3 %	1 884	- 1.9 %
Déchets verts*	248.8	84.2	140.35	158.4	+ 12.9 %	84	31	123.23	96	- 22.1 %	254.4	- 3.5 %
Tout venant	1282	885.38	795.94	764.26	- 4 %	838.06	539.5	541.34	508.94	- 6 %	1273.2	- 4.8 %
Ferraille	206	149.58	149.32	154.84	+ 3.7 %	174	106.18	120.68	121.5	+ 0.7 %	276.34	+ 2.3 %
Bois	619.54	531.84	452.4	554.36	+ 22.5 %	462	353.88	329.22	368.08	+ 11.8 %	922.44	+ 18 %
Plâtre		126.26	95.42	97.88	+ 2.6 %		123.26	96.40	72.6	- 24.7 %	170.48	- 11.1 %
Fenêtres		78.06	46.58	50.28	+ 8 %		36.96	27.64	32.84	+18.8 %	83.12	+ 12 %
Déchets ménagers spéciaux		11.13	12.23	15.47	+ 26.5 %		10.78	13.49	13.4	-0.6 %	28.87	+ 12.2 %
TOTAL	4 597.7	3 818.39	3 000.94	3 100.75	+ 3.3 %	2627.45	2 251.4	2 203.34	2 131.38	- 3.27 %	5 232.13	+ 0.54 %

*les apports en déchets verts sont estimés en tonnes via un ratio de 0,2 t / m3 depuis 2023

Les baisses constatées ces dernières années ne se sont pas systématiquement poursuivies en 2025. Le tonnage collecté en 2025 est globalement stable. Si les tonnages collectés en 2025 sont toujours en baisse (- 4.8 %), d'autres flux connaissent une hausse marquée (amiante, bois).

En 2025, les horaires des déchèteries ont dû être adaptés sur 16 jours du fait du déclenchement d'alertes canicule de niveau orange ou rouge. Pour rappel dans ces cas, les déchèteries sont ouvertes de manière limitée entre 7h et 13h.

II.6 Le traitement des déchets collectés

Les ordures ménagères résiduelles (OMR/Sacs noirs)

Depuis 2023, la CCMDL fait incinérer les OMR collectées à l'unité de valorisation énergétique (UVE) de Bourgoin Jallieu (38). Cette incinération permet à la fois une **valorisation thermique** (pour un réseau de chaleur urbain et un site d'activité industriel situé à proximité). Cette double valorisation permet d'atteindre une performance énergétique de 90.7 % en très forte hausse suite aux travaux réalisés en 2024.

Ce choix de valorisation permet de limiter la hausse de leur coût de traitement en limitant l'impact de la Taxe Générale pour les Activités Polluantes (TGAP) (15 € la tonne contre 59 € pour l'enfouissement) – cf. Partie III.

En 2025, le nouveau cadre contractuel liant la CCMDL et l'UVE de Bourgoin Jallieu a permis d'éviter tout détournement des OMR contrairement à 2024.

La collecte sélective multimatériaux (Sacs jaunes)

En 2025, la CCMDL a apporté les tonnes collectées au centre de tri de Firminy dans le cadre du GAC réunissant 6 collectivités dont la CCMDL. Le centre de tri est concédé à Suez TriValLoire pour une durée de 10 ans.

Les matières triées sont l'acier, les aluminiums, les emballages papier/carton, les briques alimentaires, le papier ou différentes formes de plastiques (PET clair, PEHD, PP).

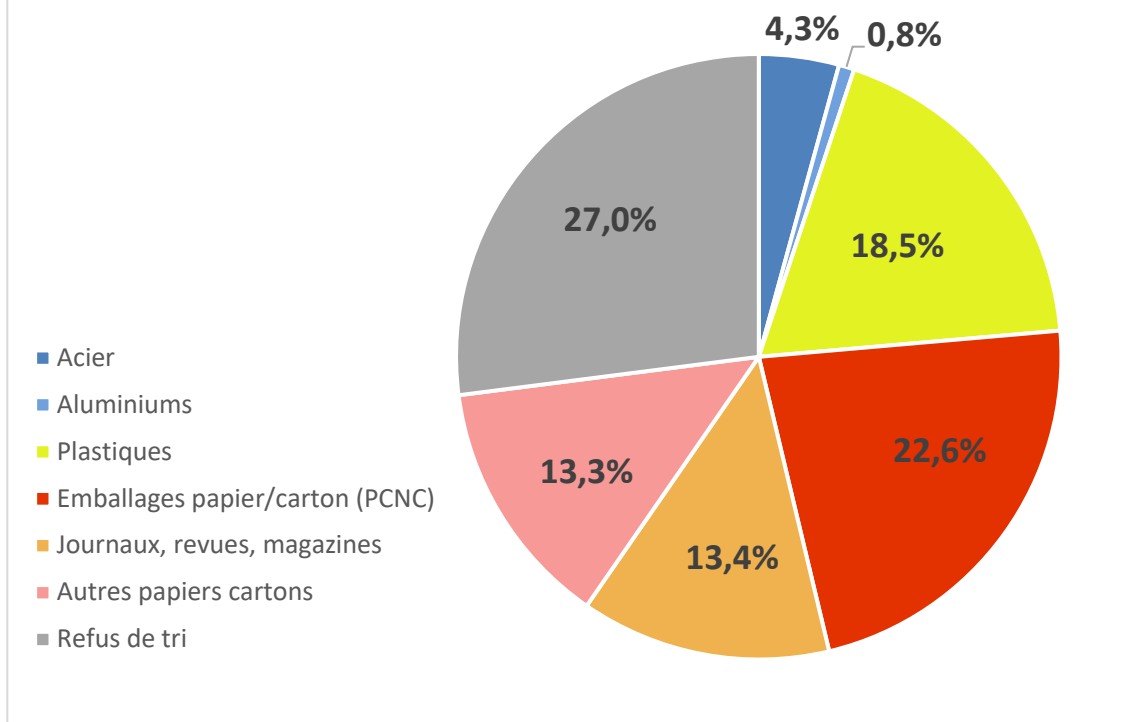
A ces flux s'ajoutent les « nouveaux plastiques » souples ou rigides qui sont triés pour permettre de structurer des nouveaux débouchés de recyclage.

Afin de suivre la composition des sacs jaunes livrés, la CCMDL et Suez TriValLoire procèdent à des opérations de caractérisation qui visent à analyser la composition d'un échantillon de sacs jaunes collectés.

Sur l'année 2025, 17 caractérisations ont été pratiquées. Le tableau en annexe 2 reprend le détail de chaque caractérisation avec le pourcentage par matériau, ainsi que le détail des refus.

Ci-après le graphique résume le contenu des sacs jaunes en 2025 sur le territoire.

Contenu des sacs jaunes CCMDL - 2025



Sources : caractérisations en entrée de centre de tri – Suez TriValloire

En 2025, les refus de tri ont connu une augmentation inquiétante (27.0 % contre 19.7 % en 2024).

Les erreurs les plus fréquemment constatées sont la présence de sacs d'ordures ménagères, de bouteilles et de pots en verre, du textile mais aussi de la ferraille. Il est à noter que des dépôts de terre et d'objets indésirables (matelas gonflable, bâche, jouets...) ont dégradé fortement les analyses.

Ces erreurs de tri ont un impact très important car :

- ✓ Une partie de ces déchets auraient pu être revalorisés dans des circuits adaptés (ex. le verre, la ferraille, le textile)
- ✓ Le coût financier de leur traitement cumule le transport vers le centre de tri, les actions de tri puis la réexpédition vers un centre de traitement (incinération ou enfouissement) et leur traitement.

En 2025, ces refus de tri étaient initialement enfouis au centre de Borde Matin à Roche la Molière (42). Depuis le 1^{er} juillet, il a été choisi de privilégier la valorisation énergétique de ces refus de tri. Cela se traduit par la validation d'un contrat avec l'UVE de Bourgoin Jallieu (38) et de Bayet (03).

En 2025, 53 % des refus de tri ont fait l'objet d'une valorisation énergétique contre 47 % enfouis.

En déchèterie

En 2025, la CCMDL a poursuivi l'application des contrats relatifs à la valorisation

Envoyé en préfecture le 22/09/2026

Reçu en préfecture le 22/09/2026

Publié le

Berger
Levrault

ID : 069-200066587-20260915-20260911-DE

Catégories de déchets	Destination et nom du prestataire	Mode de traitement
Cartons	Centre de tri à L'Horme-RDS	Valorisation matière
Gravats	Plateforme à St Sym. s/Coise REMOLY	Valorisation matière
Déchets verts	Broyage et compost-Rhône environnement	Valorisation matière
Batteries	Centre de tri Tredi Salaise sur Sanne	Valorisation matière
Huiles de vidange	Centre de traitement-Suez	Valorisation matière
Ferraille	Ferrailleur - RDS	Valorisation matière
Bois	Centre de traitement-Rhône environnement	Valorisation matière
Piles	Centre de traitement-Corepile	Valorisation matière
Pneus	Centre de traitement-Eurec env	Valorisation matière
Néons	Centre de traitement-Recylum	Valorisation matière
Textiles	Centre de traitement- La ressourcerie	Valorisation matière
Radiographies	Rhône Alpes Argent-Genas	Valorisation matière
DDS	Centre de tri à la Talaudière- SARPI	Recyclage ou incinération
Electroménagers	Centre de tri à St Priest en Jarez-Envie 2E	Récupération et recyclage
Tout Venant	Sur tri RDS + CET à Roche la Molière SUEZ	Enfouissement après un tri et une valorisation partielle

La synthèse de valorisation des déchets collectés

Si l'on s'intéresse au bilan global de la valorisation des déchets collectés par la CCMDL, on peut aboutir à l'analyse suivante :

- 39 % sont valorisés énergétiquement (OMR, partie des refus de tri, certains déchets collectés en déchèterie) principalement à l'UVE de Bourgoin Jallieu (38) en baisse du fait de la baisse des OMR.
- 53 % font l'objet d'une valorisation matière (principalement les collectes sélectives multimatériaux, verre, certaines bennes déchèteries et les déchets verts)
- 8 % sont enfouis (partie des refus de tri, 60 % tout venant de déchèteries, amiante...) principalement à l'ISDND de Borde Matin à Roche la Molière (42). Ce chiffre est en baisse par rapport à 2024.

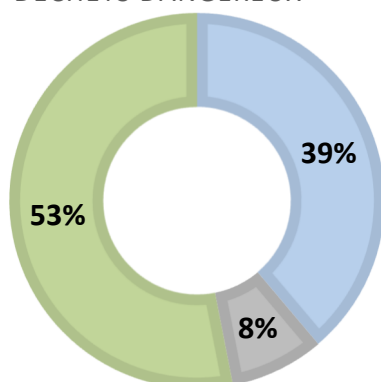
DEVENIR DES DMA - CCMDL 2025

HORS GRAVATS ET DÉCHETS DANGEREUX

Valorisation énergétique

Enfouissement

Valorisation matière



Pour rappel, selon les objectifs de la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, l'objectif de valorisation matière est de 65 % de valorisation matière en 2025. En France la moyenne était d'environ 52 % en 2024.

III- LE BUDGET DE LA GESTION DES DECHETS

Le coût complet de la gestion des déchets dans les Monts du Lyonnais en 2025 s'est élevé à **4 633 959 €**.

Ce coût est en hausse de 5.7 % par rapport à 2024.

Afin de retracer la répartition et l'évolution de ce budget, les parties suivantes s'appuieront sur les analyses budgétaires réalisées dans le cadre de la matrice des coûts et sur des bases exprimées en coût aidé HT (référence utilisée à un niveau régional et national).

III.1- Le budget de fonctionnement

Le coût des ordures ménagères résiduelles (sacs noirs)

- **La collecte et le transfert :**

Les coûts de fonctionnement de la collecte représentent **899 655 € HT**, cela comprend les frais de fonctionnement : personnels, matériel roulant, frais de structures.

Ces coûts sont stables par rapport à ceux constatés pour 2024 (- 1.5 %).

Cette baisse des coûts sont liés à 2 facteurs :

- Réduction des charges salariales de collecte
- Maîtrise des coûts de collecte liées à la révision des tournées suite au passage du porte-à-porte aux points d'apport volontaire

- **Le traitement :**

Les coûts de traitement représentent **734 468.79 € TTC**.

Le tableau ci-après présente le récapitulatif des coûts de traitement des déchets pour l'année 2025, et le comparatif depuis 2021.

Année	Coûts €TTC	Coût traitement à la tonne €TTC	Taxe Globale sur les Activités Polluantes (TGAP) €/Tonne	Tonnages
2025	734 468.79	159.5	15	4 604.82
2024	726 681.71	152.9	14	4 752.66
2023	731 597.13	148.5	12	4 926.58
2022	712 888.39	87.99	44	5 364.32
2021	680 922.07	86.26	33	5 773.38

Le coût total € TTC comprend le coût de traitement et la **TGAP** (Taxe Générale sur les Activités Polluantes).

En 2025 il aura connu une hausse de 1.1 %. Alors que la baisse des tonnages avait compensé la hausse continue des coûts de traitements en 2024, ceci n'a pas été tout à fait le cas en 2025.

Evolution de la TGAP

Désignation des installations	Unité de perception	Quotité en euros						
		2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Installation de stockage de déchets non dangereux catégorie D	Tonne	17	18	30	40	51	58	65
Installation réalisant une valorisation énergétique élevée dont le rendement énergétique est supérieur ou égal à 0,65 (C)D	Tonne	9	9	10	12	12	14	15

En synthèse concernant les OMR :

- le coût global de collecte et de traitement s'élève à **1 838 503 € HT en hausse de 3.8 %**
- le coût à la tonne s'élève à **399.26 € HT / t en hausse de 7.2 %**
- ces hausses sont principalement liées à l'augmentation des coûts de traitement (+ 4.5 % à la tonne)

Le coût de la collecte sélective (sacs jaunes et verres)

- **La collecte et le transfert :**

Les coûts de la collecte représentent **773 392 € HT**, cela comprend les frais de fonctionnement : personnels, matériel roulant, prestations, frais de structures....

Ces coûts sont supérieurs à ceux constatés pour 2024 (+ 25.6 %).

Cette hausse touche à la fois les emballages/papiers et les collectes de verre.

- **Les opérations de collecte et transfert des emballages ont augmenté de 25.4 %**

Cela est principalement lié aux augmentations de tonnages collectés (+ 10 %) et notamment assurés par voie de prestation (+11.5 %) et via une augmentation des rythmes de collecte (1 fois par semaine pour les PAV contre 1 fois tous les 15 jours antérieurement).

- **Les opérations de collecte et transfert du verre ont augmenté de 27.2 %** du fait du changement d'exutoire en 2025. Le site d'Andrézieux Bouthéon ayant été fermé, les dépôts se font désormais sur le site de Saint-Romain-le-Puy induisant des coûts de prise en charge augmentés de 9.5 € / tonne.

- **Le traitement :**

Le tableau ci-après présente le récapitulatif des coûts en € HT du tri sélectif pour l'année 2025 et le comparatif depuis 2021.

Année	Sacs Jaunes	Journaux magazines
2025	472 736 €	
2024	394 500 €	
2023	377 241 €	
2022	226 293 €	28 719 €
2021	183 237 €	9 330 €

Le traitement de la collecte multi-matériaux au centre de tri de Firminy induit une structure spécifique des coûts de traitement. En effet, ces coûts sont scindés en 3 parties :

- **Le F-Invest et le F-invest option 1 – 187 916.78 € HT en 2025**

Ces montants correspondent à la participation de la CCMDL à la rénovation du centre de tri.

- **Les coûts de traitement des tonnes collectées – 182 140.24 € HT en 2025**

Dans le cadre du contrat de concession, Suez TriValLoire assure le tri et facture la prestation équivalente aux apports de la CCMDL..

- **La gestion des refus de tri – 68 900 € HT en 2025**

Ces sommes représentent les frais de transport, d'enfouissement et de valorisation énergétique des refus de tri.

Il est à noter que les coûts de traitement de ces déchets issus de la collecte multi-matériaux ont connu une augmentation majeure du fait de la révision du taux de TVA applicable (de 5,5 % à 20 %) à ces dépenses. Ce changement est le résultat d'un arbitrage rendu par le DGFIP courant 2025. La CCMDL – ainsi que toutes les EPCI membres du GAC – a engagé un recours sur cette décision.

En synthèse concernant les collectes sélectives :

- le coût global de gestion des collectes sélectives s'élève à **1 466 250 € HT (+ 24 %)**
- le coût à la tonne s'élève à **457.6 € HT / t** en hausse de **17.2 %**
- ces hausses sont principalement liées à l'augmentation des tonnages mais aussi du changement d'exutoire pour le verre
- les coûts réels de gestion des collectes sélectives sont encore majorées par un changement de fiscalité très pénalisant (passage d'une tva de 5.5 % à 20 %)

La fourniture des sacs de collecte

La CCMDL fournit des sacs à l'ensemble des usagers. En 2025, la taille des sacs jaunes n'a pas été modifiée (sacs jaunes - 50 litres ; sacs noirs – 30 litres). A titre expérimental, la CCMDL a proposé en 2025 aux usagers sur certaines communes des cabas devant se substituer aux sacs jaunes.

Elle fournit également pour certains sites spécifiques des sacs noirs de 100 litres. La gestion des commandes est assurée par la CCMDL et la distribution par les communes lors de permanences qui se tiennent en fin ou début d'année.

	Qté de sacs noirs	Qté de sacs jaunes	Qté cabas	Coût HT
Evolution 24 - 25	- 20 %	- 43 %	-	- 15.34 %
2025	724 000	366 500	8 000	42 702.75 €
2024	905 500	641 500		50 440 €
2023	773 800	834 500		64 370 €
2022	883 300	887 500		105 383 €
2021	944 600	615 000		62 483 €

Les déchèteries communautaires :

Les 2 déchèteries communautaires de Saint-Martin-en-Haut et Montrottier sont gérées en régie.

Leurs coûts de fonctionnement (locaux, personnel, entretien matériel, enlèvement et traitement des déchets) s'élèvent à **1 046 072 € HT** en baisse de 5.4 %.

Ces coûts se répartissent de la manière suivante :

- Montrottier : 440 905 € (- 13.4 %)
- Saint-Martin-en-Haut : 605 797 € (+ 1.5 %)

Ces frais sont principalement liés au transport et au traitement des déchets collectés (692 514 €).

Si l'on s'intéresse aux principaux flux gérés au sein des déchèteries, ces coûts sont répartis de la manière suivante :

	Coût de transport (TTC)			Coût de traitement (TTC)			Total	2024	Evolut° 24 - 25
	Mont.	SMH	Total transport	Mont.	SMH	Total traitement			
Gravats	13 059.8 €	18 006.7 €	31 066.5 €	6 968.6 €	9 608.2 €	16 576.8 €	47 643.3 €	48 513.1 €	- 1.8 %
Bois	20 231.7 €	30 470.7 €	50 702.4 €	24 681.9 €	37 173.1 €	61 855.0 €	112 587.4 €	95 283.6 €	+ 18.1 %
DMS*	5 154.3 €	5 886.4 €	11 031.7 €	18 322.7 €	20 182.9 €	38 505.6 €	49 537.3 €	47 271.1 €	+ 4.8 %
Amiante	1 876.7 €	3 651.9 €	5 528.6 €	4 401.4 €	12 808.8 €	17 210.2 €	22 738.8 €	18 451.9 €	+ 23.2 %
Plâtre	3 192.4 €	4 304.0 €	7 496.4 €	6 225.5 €	8 393.3 €	14 618.8 €	22 115.2 €	24 859.1 €	- 11.0 %
Fenêtres Bois	3 610.1 €	5 527.3 €	9 137.4 €	4 332.2 €	6 632.8 €	10 965.0 €	20 102.4 €	17 932.8 €	+ 12.1 %
Carton	7 299.0 €	11 118.0 €	18 417.0 €	- €	- €	0 €	18 417.0 €	19 506.3 €	- 5.6 %
Déchets verts	527.5 €	527.5 €	1 055 €	6 224.5 €	10 581.7 €	16 806.2 €	17 861.2 €	14 578.5 €	+ 22.5 %
Tout venant	16 784.5 €	25 204.8 €	41 989.3 €	109 340.8 €	164 193.8 €	273 534.6 €	315 523.9 €	326 057.0 €	- 3.2 %
TOTAL			176 424.3 €			450 102.2 €	626 526.5 €	612 453.4 €	+ 2.3 %

* Déchets ménagers spéciaux (hors éco-organismes)

À ces coûts viennent s'ajouter les participations de la CCMDL pour l'accès aux déchèteries de Chazelles-sur-Lyon et Courzieu.

- Pour la déchèterie de Chazelles-sur-Lyon, gérée par la communauté de communes Forez Est, la participation de la CCMDL est fixée en fonction des passages en provenance d'usagers CCMDL. En 2025, les usagers CCMDL ont représenté 50,5 % des passages. La participation financière est répartie entre une part fixe de 180 000 € / an. Une régularisation est mise en place en année n+1 en fonction des coûts réels d'exploitation. Sur l'exercice 2025, la CCMDL aura ainsi payé 195 821.16 €. Cette participation connaît une hausse notable liée à la hausse des coûts d'exploitation.
- Pour la déchèterie de Courzieu, gérée par la communauté de communes du Pays de l'Arbresle, la participation de la CCMDL (fixée en fonction des 7.8 % de passages en provenance d'usagers CCMDL) est fixée à 29 832.64 €.

III.2- Le budget d'investissement

Les investissements sur l'année 2025 se sont élevés à 385 297 €.

Les principaux investissements sont repris ci-dessous.

Concernant le centre de transfert de Sainte-Foy-l'Argentière :

- Travaux sur la voirie : 7 854.84 €
- Réparation borne pont bascule : 6 104 €

Concernant les biodéchets :

- Achat de composteurs collectifs : 12 228.72 €
- Achat de panneaux sites compostage : 3 620 €
- Achat de brass compost : 972.5 €

Concernant la collecte :

- Achat de colonnes aériennes pour la fin du porte-à-porte : 299 015 €
- Transport / déploiement des colonnes aériennes : 28 560 €

Concernant les déchèteries de Montrottier et Saint-Martin-en-Haut :

- Reprise barrière d'entrée de Montrottier : 2 890 €
- Réfection local à déchets dangereux à Saint-Martin-en-Haut : 18 885.1 €
- Installation parafoudre à Montrottier : 1 090.6 €

III.3- Les recettes

La CCMDL perçoit trois types de recettes :

- ✓ Les recettes provenant de la revente des matières (ferraille, carton, papier, plastiques, alu...)
- ✓ Les soutiens versés par les éco organismes tels qu'Eco Mobilier, CITEO, Eco DDS, qui varient en fonction des performances de collecte.
- ✓ La redevance payée par les usagers du service

Le tri sélectif

Si le tri sélectif engendre des coûts, il apporte également des recettes.

Ces recettes relèvent de plusieurs mécanismes :

- **Le rachat des matières issues du tri**
Ces reventes concernent le verre, les papiers, les flaconnages plastiques, l'acier, l'aluminium. .
- **Le soutien d'un éco-organisme dans le cadre de la REP Emballages Ménagers**
Depuis 2008, la collectivité est engagée avec l'éco-organisme Citéo qui soutient financièrement la CCMDL dans le cadre de ses activités de collecte et de traitement de la collecte sélective multimatériaux.
- **La redevance d'usage (R usage) du centre de tri**
En contrepartie de l'autorisation faite au concessionnaire du centre de tri de pouvoir traiter des déchets tiers, celui-ci reverse trimestriellement une redevance aux EPCI membres du GAC.

Le tableau ci-dessous présente les recettes liées au tri sélectif pour 2025 et le comparatif depuis 2021.

	Revente matières	Valorisation Citéo	Soutiens Citéo papiers	R usage	Total
Evolution 2024-2025	- 21.3%	+ 32 %	+ 2.5 %	+ 120 %	+ 20.1 %
2025	143 535 €	651 268 €	31 169.95 €	41 678.17 €	867 651 €
2024	182 502 €	490 742.21 €	30 383.90 €	18 937.28 €	722 564 €
2023	152 201 €	431 159.59 €	31 409.47 €		591 252.91 €
2022	153 811 €	443 859.89 €	30 379.67€		618 838.54€
2021	111 292 €	376 144€	14 272€		453 595€

Ces recettes ont fortement augmenté en 2025 du fait de plusieurs facteurs :

- Le principal relève de la révision des barèmes des soutiens CITEO applicables depuis 2023.
- L'augmentation des volumes de matières triées ayant une incidence directe sur le soutien de CITEO
- L'augmentation de l'activité extérieure du centre de tri (R-usage)

Les déchèteries

Le tableau ci-après présente les recettes de la revente matière et les soutiens pour 2025 perçues par la CCMDL pour les déchets collectés sur les déchèteries du territoire, ainsi que le comparatif depuis 2023.

CCMDL				
	2023	2024	2025	Evolution 2024-2025
Soutien EEE	19 301.26	15 511.53	18 349.18 €	+ 18.3 %
Rachat ferraille	21 393.66	19 139	3 058.22 €	- 84 %
Soutien DDS	2 257.00	2 258.43	2 815.98 €	+ 24.7 %
Soutien Mobilier	19 692.62	9 499.20	27 925 €	+ 186 %
Brico, jardin, jouets		252.28		
Batteries	-	-	-	
Rachat cartons	3 670.15	2 733.56	-	
Autres (corepile, cyclevia)		720.48	933.4 €	+ 29.5 %
TOTAL	66 314.69	50 114.48	53 081.78	+ 5.9 %

EEE * : Equipements Electriques et Electroniques

DDS* : Déchets Diffus Spécifiques (DDS)

À ces recettes matière, il faut ajouter les recettes perçues au titre de la facturation appliquée aux professionnels pour la prise en charge de leurs déchets. En 2025, ont été facturés 30 751 €.

Il s'agit d'une baisse significative de 52 %.

Cette tendance est directement liée à la refonte du système de facturation aux professionnels mis en place en 2024 sous 2 formes :

- la réorientation de certains flux professionnels vers d'autres exutoires
- l'usage abusif de certains badges de particuliers par des professionnels.

La Redevance

Le service gestion des déchets est un service à caractère industriel et commercial. À ce titre il doit être financé directement par les usagers. Pour assurer ce financement, la Communauté de communes a fait le choix d'instaurer la redevance d'enlèvement des ordures ménagères. Ce mode de financement tient compte :

- de la composition du ménage
- de différents critères pour les redevables autres que les ménages afin d'estimer les volumes déposés (voir en annexe le détail du mode d'attribution du nombre de parts).

Ce mode de financement suppose la tenue d'un fichier de redevables à jour.

Pour améliorer la gestion de ce fichier, son suivi et la relation avec l'usager, la CCMDL a fait le choix de renforcer son équipe en charge de la redevance.

En 2025, le règlement visant à appliquer cette redevance d'enlèvement des ordures ménagères a fait l'objet d'une mise à jour pour permettre d'ajuster la contribution des différents usagers en fonction de leur contribution potentielle.

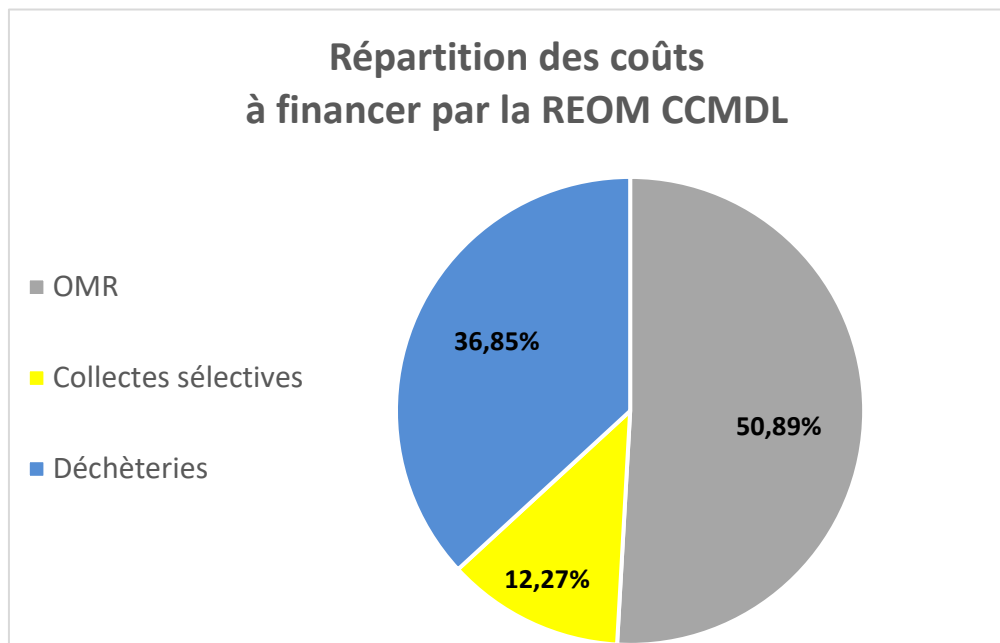
Quelques chiffres concernant la redevance :

- ✓ **3 438 779 €** Montant annuel encaissé
- ✓ **84 058 €** Montants annulés suite aux litiges traités
- ✓ **18 006** Nombre de factures émises

En 2025, une part de redevance pour l'enlèvement de ordures ménagères correspond à 86 €.

Cette redevance est utilisée selon la répartition suivante :

- **44.8 € financent la collecte et le traitement des sacs noirs**
- **32.4 € financent la gestion des déchèteries**
- **10.8 € financent la collecte et le traitement des recyclables (sacs jaunes et verre)**



IV.1 – Les principales actions menées en 2025

L'année 2025 a été marquée par des évolutions significatives au sein du service gestion des déchets :

➤ L'arrêt du porte-à-porte

2025 a permis la finalisation du changement du schéma de collecte avec l'arrêt du porte-à-porte pour basculer majoritairement sur un réseau de points d'apport volontaire. 2 phases successives (printemps et automne 2025) ont permis d'achever le changement sur les 19 communes restantes. Un deuxième camion grue a été intégré au parc de matériel roulant pour permettre l'exploitation de ce réseau de PAV.

➤ Le choix d'une solution d'avenir pour la gestion des déchets résiduels

Les ordures ménagères résiduelles, le tout venant de déchèterie et les refus de tri représentent des flux encore importants et leur valorisation est soit insatisfaisante soit non garantie.

Après étude de différentes solutions en lien avec le SYDEMER mais aussi la Métropole de Lyon et le SITOM Nord Isère, la CCMDL a fait le choix de s'engager dans la transformation du SYDEMER en tant que syndicat de traitement avec pour projet principal l'ouverture d'ici une dizaine d'années d'une unité de valorisation énergétique des déchets.

➤ La poursuite du déploiement des sites de compostage collectif

Après une première vague de sites aménagés en 2024, la CCMDL a poursuivi ses efforts dans le domaine en déployant vingt nouveaux sites. Désormais 29 des 32 communes sont couvertes par des sites de compostage collectifs. Pour chacun de ses sites un ou plusieurs référents ont été désignés, formés et sont accompagnés via un réseau des référents animé par la CCMDL.

IV.2 – Les projets 2026

➤ L'ajustement du schéma de collecte

2026 verra l'ajustement du schéma de collecte que ce soit via l'ajustement de certains points d'apport volontaire que dans le basculement de certains secteurs encore collectés en bacs de regroupement. 2026 devra également permettre d'adapter l'organisation de la collecte au regard de ce nouveau réseau de pré-collecte/collecte.

➤ La mise en place de quotas d'accès en déchèterie

Suite à l'usage abusif des badges particuliers pour accéder aux déchèteries par certains professionnels, un quota de passages sera appliqué au 1^{er} janvier 2026.

➤ La préparation du transfert de compétence « traitement » au SYDEMER

Suite à la décision prise fin 2025 de faire évoluer le SYDEMER en tant que syndicat de traitement au 1^{er} janvier 2027, 2026 devra permettre de préparer ce transfert majeur.

ANNEXES

- ✓ Tableau d'attribution du nombre de parts
- ✓ Détail des caractérisations de collecte sélective
- ✓ Détail des tonnages collectés sur le territoire
- ✓ Résultats des caractérisations OMR 2025
- ✓ Grille des tarifs appliqués aux professionnels en déchèterie
- ✓ Coût global du service détaillé

Annexe 1- Tableau d'attribution du nombre de parts

	NOMBRE DE PARTS
Foyer	1 part / personne (plafonnement à 5 parts)
Naissance	Naissance année N facturée année N+1
Enfant en garde alternée 1 semaine sur 2	0,5 part / enfant
Enfant en garde majoritaire chez un des parents	1 part / enfant
Famille d'accueil	1 part / enfant
Enfant étudiant locataire (dont doctorat)	Dégrèvement de la part
Enfant étudiant en internat ou en pension	1 part
Résidence secondaire et/ou en indivision	2 parts
Résidence en travaux ou vacante dt local commercial. Logement indigne ou insalubre	1 part
Mairie Centre technique municipal Centre de loisirs* et MJC*	Selon le nombre d'habitants de la commune : - 500 : 1 part 501 à 1000 : 2 parts 1001 à 3000 : 4 parts 3001 et + : 6 parts Facturation directement à l'association si les locaux sont dédiés exclusivement à l'activité MJC
Salle communale* Gymnase	Selon la capacité d'accueil : -50 : 1 part 51 à 200 : 3 parts 201 à 400 : 6 parts 401 et + : 9 parts
Bibliothèque*, médiathèque*, Cinéma Organismes publics (ADMR, CCMDL, MSAP, SGC, La Poste*, SDMIS, gendarmeries...) Bâtiment associatif (vestiaire de football, boulodrome, local pour les chasseurs, autres...)	2 parts Facturation à la commune ou directement à l'association
Crèche	Selon la capacité d'accueil : -15 : 4 parts 15 et + : 8 parts
Assistante maternelle et MAM	0 part
Etablissement scolaire (école, collège, lycée) Groupe scolaire Ferme accueil de jour Foyer d'accueil de jour type ESAT (sans hébergement) Piscine	Selon le nombre d'élèves inscrits / la fréquentation : - 50 : 1 part 51 à 100 : 2 parts 101 à 300 : 4 parts 301 à 500 : 6 parts 501 à 1000 : 8 parts 1001 et + : 16 parts
Cantine scolaire (cuisine sur place ou livraison de repas)	1 part pour 20 repas

MFR, ESAT, école d'apprentissage Etablissement de soin avec hébergement (hôpital, EHPAD, ADAPEI...)	1 part / lit (restauration incluse)
Hébergement collectif touristique Gîte (dont gîte à la ferme) Chambre d'hôtes / chez l'habitant Hôtel, location saisonnière	Selon la capacité d'hébergement : -5 : 1 part 6 à 10 : 2 parts 11 à 15 : 3 parts 16 à 20 : 4 parts 21 à 50 : 6 parts 51 à 70 : 8 parts 71 et + : 12 parts
Camping (dont camping à la ferme)	0,5 part / emplacement pour une année et calcul au prorata en fonction de la durée d'ouverture
Restaurant, restauration rapide	Selon le nombre de couverts : -20 : 2 parts 21 à 50 : 4 parts 51 à 100 : 6 parts 101 et + : 8 parts
Traiteur	Activité principale : 4 parts Activité secondaire : 2 parts
Autre entreprise	Toutes les entreprises (artisan, commerçant, SARL, SCI, micro-entreprise...) sont facturées 1 part minimum et en fonction du nombre d'actifs : -3 : 1 part 3 à 10 : 2 parts 11 à 50 : 4 parts 51 à 100 : 8 parts 101 à 200 : 12 parts 201 et + : 16 parts Les entreprises faisant appel à un prestataire pour l'évacuation de leurs déchets sont facturées 1 part forfaitaire. Un dégrèvement de cette part est possible sur demande avec présentation d'un justificatif pour l'année en cours. Attention, dans ce cas, l'accès en déchèterie est refusé.
Agriculteur	0 part
Entreprise agricole avec saisonnier(s) agricole(s) hébergé(s)	0,5 part / lit (restauration incluse)

* Si bâtiment distinct de la mairie

Annexe 2 - Détail des caractérisations de collecte sélective

Envoyé en préfecture le 22/09/2026
 Reçu en préfecture le 22/09/2026
 Publié le
 ID : 069-200066587-20260915-20260911-DE

		Résultats analyse en %													Descriptif des indésirables							
		METAUX			PLASTIQUES				PAPIERS CARTONS													
Date	Poids échantillon	Acier	Aluminium	Alu (petits alu)	PET Q9	Flux Dév Rigides	PE/PP	Flux Dév Souples	PCNC EMR	ELA	Papiers graphiques	Gros magasin	JRM	Refus	01- OM	02- Textile	03- fines / Inbrûlés	04- Bois	05- Verre	06- Emb. non vidés	07- Déchets verts	Autres / commentaires
29-janv	41,52	3,81%	0,69%	0,27%	4,53%	5,20%	5,73%	7,13%	26,83%	2,70%	1,16%	8,33%	13,49%	20,13%			X		X			Ferraille
03-févr	40,35	6,69%	0,57%	0,40%	6,29%	4,96%	6,99%	3,47%	34,15%	2,23%	3,52%	7,48%	8,72%	14,52%	X		X	X	X			Cartonnette
05-mars	50,816	4,37%	0,80%	0,49%	4,09%	3,11%	4,17%	6,42%	11,45%	3,70%	3,90%	8,70%	21,54%	27,27%			X			X		moquette, nourriture
26-mars	38,9	3,55%	0,29%	0,12%	4,06%	2,98%	3,14%	5,24%	32,03%	1,18%	4,78%	12,08%	13,06%	17,48%		X	X		X			
11-avr	51,08	4,31%	0,66%	0,04%	4,27%	4,11%	5,64%	6,34%	24,47%	1,96%	4,11%	7,95%	12,84%	23,30%	X		X					Gravats
14-mai	40,33	4,26%	0,38%	0,24%	3,22%	4,12%	6,94%	5,41%	19,79%	3,07%	2,33%	16,02%	6,25%	27,97%		X	X	X				Matelas gonflable + caisse carton
02-juin	53,29	2,59%	1,09%	0,17%	5,70%	3,30%	4,28%	3,49%	19,82%	1,54%	0,26%	4,80%	13,59%	39,37%			X					Terre + Ferraille + objets plastiques
16-juin	43,468	4,51%	0,69%	0,11%	4,28%	3,63%	4,05%	4,42%	19,32%	1,20%	0,92%	10,77%	30,18%	15,92%	X	X	X					otte
07-juil	53,862	4,23%	1,14%	0,13%	3,19%	4,72%	4,46%	6,65%	17,08%	1,45%	5,01%	9,84%	15,48%	26,62%	X		X		X		X	Copeaux + engrais
21-juil	36,042	5,88%	0,54%	0,46%	4,99%	3,55%	4,38%	5,11%	20,53%	2,72%	5,77%	10,54%	14,48%	21,03%	X							
11-août	53,556	3,96%	0,84%	0,27%	4,18%	3,77%	4,44%	5,04%	22,48%	1,79%	1,31%	4,93%	6,50%	40,48%		X	X			X		Bâche + tapisserie
02-sept	38,184	7,80%	0,32%	0,05%	7,23%	4,29%	3,14%	6,76%	34,10%	6,60%	1,00%	1,73%	6,65%	20,32%	X		X					Ferraille
16-sept	39,99	4,05%	0,31%	0,12%	5,35%	4,25%	6,40%	5,10%	25,91%	2,60%	2,15%	8,85%	11,25%	23,66%	X	X	X			X		Tapis voiture
09-oct	36,69	3,60%	0,33%	0,08%	5,45%	4,96%	5,51%	6,27%	19,79%	2,07%	5,01%	12,26%	10,63%	24,04%	X	X	X		X	X		Ferraille
29-oct	39,046	3,33%	0,61%	0,22%	6,04%	2,97%	5,33%	5,94%	23,72%	2,56%	3,18%	5,43%	11,37%	29,30%	X	X	X		X			Litière + parapluie + sac à dos
14-nov	41,502	5,73%	0,38%	0,11%	3,42%	1,88%	3,57%	2,36%	22,65%	1,83%	1,25%	8,58%	19,90%	28,34%			X		X			Jouets + coussins
04-déc	52,57	1,52%	0,64%	0,06%	3,99%	2,85%	4,30%	4,53%	18,03%	1,26%	1,07%	5,97%	9,59%	46,19%	X		X			X		Ferraille + terre + bidon essence

Annexe 3 – Détail des tonnages collectés

		2022	2023	2024	2025
Collecte sélective (emballages ménagers recyclables et papiers)	Acier	67,65 t	63,32 t	70.17 t	96.76 t
	Alu rigides	9,91 t	23,02 t	10.85 t	11.43 t
	Alu souples	6,30 t	21,10 t	4.681 t	9.56 t
	PCNC – 5.02	360,71 t	355,26 t	378.598 t	492.27 t
	PCC – 5.03	38,09 t	45,50 t	27.66 t	36.31 t
	JRM – 1.11	96,07 t	400,26 t	206.5 t	281.07 t
	Papier bureautique - 2.05 et 2.06			53.619 t	60.22 t
	GM – PCM – 1.02	1,77 t	-	131.002 t	137.12 t
	PET Clair -Q9	74,36 t	92,70 t	80.45 t	90.00 t
	PET Foncé	23,51 t	-		
	PEHD	40,22 t	41,68 t	59.205 t	88.73 t
	PP	26,29 t	25,06 t		
	Flux dév	33,68 t	28,91 t	66.156 t	72.92 t
	Film PE	36,70 t	74,70 t	107.919 t	80.23 t
	Refus	270,05 t	357,32 t	425.37 t	399.12 t
	Total	1 085,31 t	1 503.60 t	1 622.18 t	1 855.74 t
Verre		1 312.00 t	1 293.20 t	1 275.2 t	1 312.64 t
OM (sacs noirs)		5 364.00 t	4 926.60 t	4 752.7 t	4 604.85 t

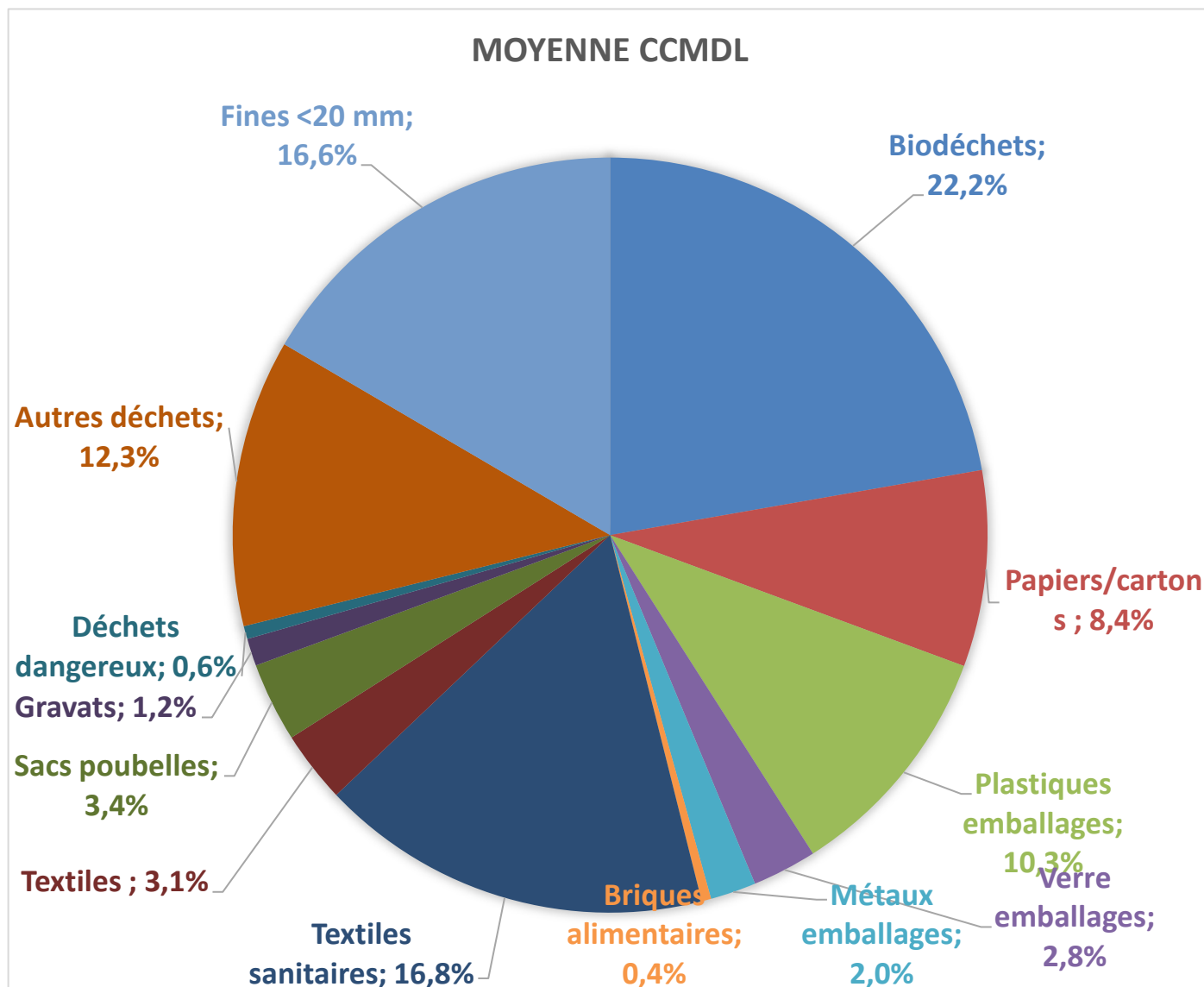
Annexe 4 – Résultats des caractérisations 2025 Olivier

Envoyé en préfecture le 22/09/2026

Reçu en préfecture le 22/09/2026

Publié le

ID : 069-200066587-20260915-20260911-DE



Annexe 5 - Grille des tarifs appliqués aux professionnels en déchèterie

Envoyé en préfecture le 22/09/2026

Reçu en préfecture le 22/09/2026

Publié le

ID : 069-200066587-20260915-20260911-DE

Berger
Levrault

**Monts du
Lyonnais**
Communauté
de communes

À partir du 9 septembre 2024

Nouvelle tarification pour les professionnels dans les déchèteries des Monts du Lyonnais

Au vu de l'augmentation des coûts de traitement des déchets collectés, la facturation des professionnels usagers **des déchèteries de Montrottier et Saint-Martin-en-Haut change**. La nouvelle tarification repose désormais sur le type de véhicule utilisé et le type de déchets.

Type de véhicules	Coût / passage	Coût / passage seulement carton
 Petit utilitaire entre 1 et 4 m ³	84 €	14 €
 Fourgon type L1/H1 entre 5 et 8 m ³	168 €	21 €
 Camion-benne type L2/H2 entre 9 et 12 m ³	252 €	35 €
 Camion et/ou remorque de +12m ³	399 €	

Pour restez informé

www.cc-montsdulyonnais.fr/dechets-pro - 07 60 45 32 18

Annexe 6 – Coût global du service détaillé

Résultat des calculs

[illegible]

Montants annuels

Charges fonctionnelles	134 106	136 895	18 728	63 983	133 419	1 832	89 607	65 301	39 810	683 681
Charges techniques (y compris regroupements)	775 687	791 815	108 324	370 088	771 708	10 597	516 190	375 604	230 265	3 950 277
Total charges (y compris regroupements)	909 793	928 710	127 052	434 071	905 127	12 429	605 797	440 905	270 074	4 633 959
Total produits	47 559	15 657	44 075	309 009	638 678		24 351	27 244	-	1 106 573
Coût aidé HT	862 234	913 052	82 977	125 062	266 449	12 429	581 446	413 661	270 074	3 527 385
Coût aidé TTC	915 175	970 996	88 274	148 416	323 028	13 291	607 535	433 433	270 195	3 770 342
Total financement	3 438 779						18 733	12 135	-	3 469 648